

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

★ Un Noël de Rêve : Gagnez la sublime Carafe cristal de rhum JM ★

Article 1 : Organisation du Jeu

La société : La Compagnie du Rhum SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 81043794700015 et dont le siège social se trouve Habitation le Simon – 97240 Le François - Martinique

Organise un jeu-concours, en ligne exclusivement, gratuit et sans obligation d'achat, ci-après l'Organisateur.

Article 2 : Objet du jeu

Inscrivez-vous et participez au tirage au sort pour peut être gagner la prestigieuse carafe en cristal de rhum JM, lovée dans son coffret de bois.

Les internautes sont invités à remplir un court formulaire pour participer au jeu-concours.

Un tirage au sort effectué grâce à l'application Mes concours – Code Rubik intégrée au jeu concours désignera le *Rum Lover* gagnant parmi les participants, ci après « Les participants ».

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après

« Le Règlement ».

Article 2-1 : Accès au jeu

Le Jeu est accessible aux adresses URL suivantes:

- <https://www.facebook.com/La-Compagnie-du-Rhum-Rum-Lovers-Unite-117901354956513/>
- <http://www.lacompagniedurhum.com/jeu-un-noel-de-reve,fr,8,368.cfm>

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook que l'organisateur décharge de toute responsabilité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 18/11/2015 au 10/12/2015 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

4-2 Validité de la participation

Les champs du bulletin de participation, accessible en ligne, doivent être intégralement complétés et validés.

Bulletin vierge à titre d'exemple :

La Compagnie du Rhum vous invite à remplir ce court formulaire pour tenter de remporter l'une des plus prestigieuses bouteilles de rhum proposées sur son site : la carafe en cristal JM éditée à 500 exemplaires présentée dans son luxueux coffret. Serez-vous cet heureux gagnant ? **Augmentez vos chances de gagner en partageant ce concours avec vos amis !**

L'accès à ce site est interdit aux mineurs. La consommation excessive d'alcool est dangereuse pour la santé, sachez apprécier avec modération.

 Remplir avec Facebook

Votre prénom :*

Votre nom :*

Votre adresse mail :*

Notre *Rum Lover* gagnant sera contacté par e-mail

Cher *Rum Lover*, avez-vous aimé notre Page Facebook ?*

 J'aime

Oui Non

Soumettre

Propulsé par [Concours pour Facebook](#)

Cher Rum Lover, ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées par La Compagnie du Rhum qu'aux fins du présent concours. Vos données ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Nous vous remercions de votre confiance.

Les informations d'identité, d'adresse mail ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation interviendra par tirage au sort dans les conditions définies ci-après :

Tirage au sort unique

À l'issue du jeu, le tirage au sort sera effectué le 11/12/2015.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des Lots

La dotation est la suivante :

- 1er prix: Carafe Cristal – Rhum hors d'âge – JM / Valeur 536,41€ TTC

Article 7 : Information ou Publication du nom du gagnant

- Le nom du gagnant sera communiqué sur le site www.lacompagniedurhum.com et sur la Page Facebook La Compagnie du Rhum le 11/12 /2015.
- Le *Rum Lover* gagnant sera informé par mail par La Compagnie du Rhum le 11/12/2015.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

- Le 1^{er} prix sera adressé par So Colissimo à l'adresse postale communiquée par le gagnant

Si le formulaire de participation ne comporte pas de champs permettant de renseigner l'adresse postale, le gagnant sera invité par courriel à fournir ces renseignements pour permettre à l'organisateur d'expédier le lot.

A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse au courriel invitant le gagnant à communiquer son adresse, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant tiré au sort.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel)

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Lots non retirés :

Le gagnant injoignable, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours pour fournir son adresse, ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Jeu concours ★ Un Noël de rêve : Gagnez la sublime Carafe cristal de rhum JM ★

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le pris gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de Maître Marielle Abautret , Membre de la SCP Corentin Michel & Marielle Abautret, Huissiers de Justice Associés, 7 chemin de la Houssaye, Route de Didier, 97200 Fort de France.

La consultation du règlement du jeu est notamment accessible sur le site de [La Compagnie du Rhum](#).

L'accès à ce site est interdit aux mineurs.

La consommation excessive d'alcool est dangereuse pour la santé, sachez apprécier avec modération